



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena

Date convocation : 26 septembre 2024

Date d'affichage : 26 septembre 2024

DECISION 4 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN FRONTON ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS EN LIEN AVEC LES ECOLES

(Nomenclature 7.10)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un fronton dans le parc d'Arrosategia et la création d'espaces publics en lien avec les écoles. Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 13 août 2024, des subventions ont été sollicitées pour la rénovation énergétique de la maison Arrosategia.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux de création d'un fronton dans le parc d'Arrosategia et de création d'espaces publics en lien avec les écoles s'élève à 634 758 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le maximum de subventions au titre de la DETR, auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental et des autres organismes financeurs.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	MONTANT	%
Etudes	15 545 €	DETR / DSIL	253 903 €	40%
Maîtrise d'œuvre	42 213 €	Agence Nationale du Sport	63 475 €	10%
SOUS TOTAL ETUDES / HONORAIRES	57 758 €			
Sécurisation des espaces publics en lien avec l'entrée des écoles	352 000 €	SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES	317 379 €	
Construction d'un fronton	225 000 €	Fonds propres	317 379 €	50%
SOUS TOTAL TRAVAUX	577 000 €	SOUS TOTAL AUTOFINANCEMENT	317 379 €	
TOTAL	634 758 €	TOTAL	634 758 €	

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de création d'un fronton dans le parc d'Arrosategia et la création d'espaces publics en lien avec les écoles,
- **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 634 758 euros HT,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** des subventions au titre de la DETR DSIL 2025, auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental et des autres organismes
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1er octobre 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 04/10/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 04/10/2024